

## ARTICLE 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales – ci-après les Conditions Générales du Service - définissent les modalités de vente et d'exécution du service «Diagnostic Immobilier », ci-après le « Service » : - entre 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER, SASU au capital de 1.000 € dont le siège social est situé au 1, PLACE PAUL VERLAINE, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT RCS de Nanterre 897882734- et toute personne physique non commerçante, désignée par « Client » , souscrivant le Service pour ses besoins personnels, aux fins de faire réaliser une visite d'un logement. Toute souscription du Service suppose l'acceptation sans réserve par le Client des Conditions Générales du Service.

## ARTICLE 2 - Description du Service

Le Service consiste en une visite par 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER du bien immobilier du Client dans les conditions définies ci-après dans le but de réaliser les diagnostics immobiliers visés dans l'ordre de mission comme ayant été commandés par le Client ou tout autre prestation convenue entre les Parties.

Le choix des diagnostics a été effectué par le Client qui reconnaît avoir été alerté par 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER sur l'étendue de ses obligations à ce titre. Le Client déclare avoir fourni loyalement toutes les informations demandées par 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER ou qui lui sont nécessaires pour exécuter la prestation. En outre, la responsabilité de 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER ne pourra pas être recherchée en cas de manquement par le Client à une obligation de faire réaliser un diagnostic à moins de démontrer un manquement par 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER à son devoir de conseil.

Le diagnostic porte exclusivement sur les parties accessibles le jour de la visite sans qu'il soit besoin de détériorer l'agencement du local du Client pour réaliser la mission.

La responsabilité de 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER ne saurait être engagée pour des locaux ou parties de locaux non accessibles le jour de la visite.

Les annexes (caves, garages, greniers,...) doivent être signalées dès la prise de rendez-vous à 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER et leur accès doit être facilité à l'expert de 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER. A défaut, ces parties peuvent ne pas être prises en compte pour le diagnostic.

En cas d'erreur dans les informations communiquées par le client (nombre de pièces,

superficie, nombre d'étages, numéros de lots,...) une régularisation de tarif sera appliquée. Les éventuels prélèvements d'échantillons pour analyses par un laboratoire agréé sont facturés en supplément de la mission.

Les interventions sont réalisées à l'heure convenue entre les Parties et pour une durée indiquée dans l'ordre de mission. Toutefois, 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER pourra différer l'intervention ou la reporter à un autre jour en cas d'impossibilité sans que le Client puisse annuler la mission.

A l'issue de la visite du Logement du Client, 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER peut informer oralement ce dernier des anomalies détectées et des risques de son Logement. 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER envoie le Dossier de Diagnostic Technique par courriel. En revanche, 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER ne prescrit pas les travaux à réaliser pour mettre en conformité l'Installation et 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER n'assure pas le contrôle et le suivi des travaux de réfection que pourrait entreprendre le Client. Un rapport imprimé sur papier pourra être fourni au Client sur demande expresse de sa part et contre le règlement des frais d'impression au tarif en vigueur au sein de 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER.

#### ARTICLE 3 - Souscription du Service

Le Client peut demander à bénéficier du Service par téléphone, par formulaire internet ou par tout moyen mis à sa disposition par 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER. Le Service est souscrit par l'acceptation du devis ou de l'ordre de mission incluant les présentes conditions générales. Il sera demandé au Client de signer le devis ou l'Ordre de Mission étant entendu que le défaut de signature ne présume pas un refus des Conditions Général du Service et que le règlement de la facture emporte acceptation par le Client des dites Conditions.

#### ARTICLE 4 - Délai de rétractation

Conformément aux dispositions des articles L221-1 et suivants du CSDI de la consommation, en cas de souscription du Service à distance, le Client dispose d'un délai de 7 jours francs à compter de la date de signature du Bon de Commande, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni payer de pénalités. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Il est précisé au Client que la date de prise d'effet du Contrat ne pourra intervenir avant l'expiration du délai de

rétractation Ce délai de 7 jours court à compter de l'acceptation du Service par le Client, qui correspond à la date indiquée dans l'e-mail de confirmation de souscription envoyé par 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER au Client. Il exercera son droit de rétractation par tous moyens. Dans le cas où le Client souhaite que la visite intervienne avant l'expiration de ce délai de 7 jours, il ne bénéficiera pas de la possibilité de se rétracter.

#### ARTICLE 5 - Prix du Service et modalités de règlement

Le prix du Service est communiqué au Client avant l'intervention à l'occasion de l'envoi d'un devis ou d'un ordre de mission. Si les informations communiquées par le Client sont erronées, le prix du Service sera susceptible d'être modifié en conséquence.

Le prix est payable le jour de la réalisation de la prestation.

#### ARTICLE 6 - Engagement du Client

Le Client s'engage à communiquer à 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER les informations qui lui sont demandées par 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER en vue de réalisation la prestation, - à être disponible à l'adresse, à la date et pendant la plage horaire convenues avec 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER, - vérifier avant la visite de 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER que toutes les pièces du Logement ainsi que ses dépendances (garage, abri de jardin, cave), sont accessibles, - donner accès à 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER à l'ensemble des pièces de son Logement ainsi qu'à ses dépendances, - communiquer à 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER toutes les informations utiles à la bonne réalisation du Service, - informer 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER par téléphone de toute demande de report de la date et/ou de la plage horaire fixées pour la visite de 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER, au plus tard 72 heures avant la date fixée pour la visite de 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER.

#### ARTICLE 7 - Engagements de 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Les obligations de 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER ne portent que sur les vérifications et sur l'établissement du Dossier de Diagnostics Techniques. La responsabilité de 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER n'est pas engagée relativement : - à la conformité du local aux règlements et normes en vigueur, ni sur son bon fonctionnement ou son adéquation, ni sur ses performances. De même, la responsabilité de 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER n'est pas engagée : - en cas d'informations fausses, erronées ou incomplètes transmises par le Client ou des conséquences résultant de la transmission tardive d'informations par le

Client n'ayant pu être prises en compte lors de la réalisation de la visite, - en cas de manquement par 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER à l'une de ses obligations contractuelles du fait d'un cas de force majeure tels que définis par la Loi et les Tribunaux. Dans l'hypothèse où le Client subirait, dans le mois suivant la visite de 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER, un sinistre, un désordre ou un dommage ayant pour origine un défaut affectant l'Installation Electrique et alors que la synthèse ne ferait état d'aucun défaut, 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER ne sera tenu responsable qu'en cas de non-respect de ses obligations au titre des Conditions Générales du Service. A cet égard, 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER ne saurait supporter que les seules conséquences dommageables de ses fautes dans la limite de ses obligations au titre du Contrat.

#### ARTICLE 8 - Données à caractère personnel

24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER prend les mesures propres à assurer la protection, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel qu'elle détient et qu'elle traite dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'à gérer le secret des correspondances dans le respect des lois et règlements. Le caractère obligatoire ou facultatif des données à caractère personnel demandées sont précisés lors de leur(s) collecte(s). Les informations recueillies seront utilisées par 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER dans le cadre de la réalisation du Service, la gestion du Contrat, dont les opérations de relance, y compris par automate, en cas de retard de paiement et, le cas échéant, par courrier, à des fins de prospection commerciale par 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER et ses partenaires commerciaux. Conformément à la loi précitée, le Client dispose sur les informations personnelles le concernant d'un droit d'opposition, sans frais, à l'utilisation par 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER de ces informations à des fins de prospection commerciale, ainsi qu'à leur transmission à des partenaires commerciaux. Lorsque le Client exerce son droit d'opposition, 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER prend les mesures nécessaires afin qu'il ne soit plus destinataire des opérations de prospection. Le Client dispose également d'un droit d'accès et de rectification qu'il pourra exercer par courrier au siège social de 24H DIAGNOSTIC IMMOBILIER

.

#### ARTICLE 9- Exercice du droit de rétractation

Pour exercer le droit de rétractation, le Client devra notifier sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Il peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous